

BAC

SNCA e.i.L Convergence

e. comme Efficacité
i. comme Indépendance
L. comme Laïcité

TRIMESTRIEL
Prix : 1 €uro

BULLETIN DES AGREGES ET DES CERTIFIES N° 43

Janv. Fév. Mars 2012

Bulletin des Agrégés et Certifiés de

l'Education Nationale

SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.

Convergence

5, rue Clisson 75013 Paris

06 84 57 20 75

FR41@wanadoo.fr

gc.roche@orange.fr

www.snca-nat.fr

SOMMAIRE

du seul BAC authentique

Du lycée d'hier au lycée de demain : pourquoi et comment ?	P 1
I - Un contenu innovant ...	P 2
II - ... et une mise en pratique paradoxale	P 2
III - Le prix de l'Ecole émancipatrice	P 3

BAC n° 43

Janv. Fév. Mars 2012

TRIMESTRIEL

Directrice de la Publication

Françoise ROCHE

N° CPPAP : 09075S 06175

N° ISSN : en instance

CONCEPTION &
REALISATION

au siège

5, rue Clisson 75013 PARIS

Spécial Lycée

Ce numéro de BAC présente le point de vue du SNCA e.i.L. Convergence sur le lycée d'enseignement général à la lumière de la réforme de Luc CHATEL qui se met en place et dans le prolongement des réflexions menées au congrès de LANGRES en janvier 2010.

Du lycée d'hier au lycée de demain : pourquoi et comment ?

Premier constat : arrivent en seconde générale 63 % des adolescents d'une même classe d'âge ;

Deuxième constat : ces élèves ont des acquis très disparates, en dépit ou à cause du collège unique, et un bagage culturel non moins hétéroclite vu la diversité de leurs origines sociales, voire ethno-sociales ;

Troisième constat : l'hétérogénéité de ce public scolaire s'accroît d'année en année.

La conséquence tirée de l'évidence de ces constats est que le lycée doit s'adapter en permanence à l'hétérogénéité mouvante et grandissante de ses élèves.

Entendons-nous : il ne s'agit pas d'adapter le lycée, les contenus de ses enseignements et les méthodes les plus à même de permettre leur apprentissage, donc leur transmission, aux goûts non moins mouvants d'une clientèle. L'Ecole de la République accueille dans ses établissements, de la maternelle à l'université, ses propres enfants pour en faire des citoyens instruits et libres et des travailleurs formés, efficaces et non moins libres. Cette mission est permanente et toutes les adaptations que l'Ecole doit envisager pour mieux remplir cette mission ne doivent en aucun cas l'occulter ou la dévoyer : la réussite de l'élève, futur citoyen, futur travailleur, est au cœur du système éducatif, même si, dans la situation actuelle, elle reste aléatoire pour beaucoup de jeunes gens.

Un autre constat doit être fait : dans son fonctionnement actuel, le lycée d'enseignement général remplit mal sa mission spécifique qui est la préparation à l'obtention du baccalauréat pour une poursuite d'études dans l'Enseignement supérieur ; en effet, quand 50 % des étudiants, fraîchement bacheliers, échouent dès la première année de faculté, c'est que le bac n'a pas validé les acquisitions nécessaires à la scolarisation universitaire. Certes, il est possible d'objecter qu'à l'égard de ces étudiants en échec l'Université ne fait pas non plus ce qu'il faut pour les

aider à se sortir d'affaire. Toujours est-il que, par cet hiatus entre le lycée et l'université, la pertinence du baccalauréat est posée : s'agit-il toujours, comme il le demeure officiellement, du premier diplôme universitaire, auquel cas il faut que les élèves du lycée y soient mieux préparés qu'ils ne le sont actuellement, ou s'agit-il d'une simple attestation de fin d'études secondaires ? Reste que, même dans ce cas là, il faut redonner à sa préparation du corps, de la crédibilité, de l'efficacité pour que ce diplôme soit plus qu'une simple peau d'âne !

Le propos n'est pas de décider ce que doit être le statut à venir du baccalauréat, mais, à partir de ce quatrième constat que le lycée y prépare mal, il est d'envisager les modalités d'adaptation qu'il doit mettre en œuvre afin de mieux réaliser, et de mieux en mieux, ses objectifs.

Une fois posée la nécessité de l'adaptation du lycée à son nouveau et mouvant public pour qu'il soit plus performant dans l'atteinte de ses objectifs, il faut trouver la procédure de cette adaptation.

La réforme ! Celle de Luc CHATEL, celles qui l'ont précédée et qui ont manifestement échoué...

Comme il n'est pas possible dans le cadre d'un travail d'élaboration des mandats syndicaux de faire une étude exhaustive de l'histoire des « réformes » du lycée, il faut s'en tenir à celle qui se met en place sous le ministériat de Luc CHATEL, analyser objectivement son contenu, ses objectifs, ses modalités d'application, ses perspectives d'avenir.

I - Un contenu innovant ...

Les deux innovations du projet actuel en cours de mise en place (les secondes l'an passé, les premières cette année, les terminales l'an prochain), vraisemblablement inspirées des préconisations de Richard DESCOINGS (2009), sont :

1. l'enseignement d'exploration
2. l'accompagnement personnalisé

1/ L'enseignement d'exploration à raison d'1,5 heure par semaine et par élève

Cette exploration ne concerne pas certaines disciplines obligatoires dès la seconde comme les SES. Elle concerne des matières optionnelles, spécifiques, telle le latin, ou pluridisciplinaires telles « littérature et société », ou « autour des disciplines scientifiques ».

Il s'agit d'offrir à chaque élève un panel élargi d'options lui permettant un large choix qui pourra l'aider à fixer ses propres objectifs et son cursus scolaire.

2/ L'accompagnement personnalisé à raison de 2 h par semaine et par élève

L'année scolaire comptant 36 semaines, il y a 72 heures à introduire dans l'emploi du temps annuel des élèves.

Antérieurement, l'accompagnement individualisé était réparti entre 1 heure d'aide individuelle en mathématiques et 1 heure en français, pour des groupes ne devant pas dépasser huit élèves. Cette aide, en fait, n'avait pas d'objectif avoué, sinon, plus ou moins tacitement admis, celui d'une mise à niveau. Mais quel niveau ? Défini et fixé par qui ?

La finalité de l'accompagnement personnalisé, version CHATEL-DESCOINGS, est beaucoup mieux précisée et consiste en trois objectifs : le soutien, l'approfondissement et l'information sur l'orientation. Aucun de ces objectifs n'est étayé par une définition disciplinaire. Au contraire, ils sont perçus comme pluriels, du moins en seconde. Mais l'aspect disciplinaire sera nécessaire en première et le côté soutien sera accentué.

II - ... et une mise en pratique paradoxale

Le principe sous-tendant ces nouveautés n'a rien de vicieux, puisque, au contraire, il laisse une part importante au choix et à l'initiative de l'élève dans l'élaboration de son cursus scolaire.

1/ Des emplois du temps la tête à l'envers

L'organisation des emplois du temps incorporant 2h d'accompagnement personnalisé et 1,5 h d'enseignement d'exploration, impliquant des groupes d'élèves à géométrie variable, dans un horaire hebdomadaire en seconde qui s'établit à 40 h est problématique ... et prospectif, puisqu'il doit être élaboré en juin de l'année scolaire alors que les élèves concernés par ces emplois du temps personnalisés achèvent dans divers collèges leur troisième !

Si un des paramètres entrant dans la répartition des élèves dans les groupes d'accompagnement personnalisé et d'enseignement d'exploration est connu, à savoir que, bon an mal an, 25-26% d'élèves seront en grosses difficultés à leur entrée en seconde (ce qui en dit long sur l'efficacité du collège unique ...), ce taux moyen pouvant être dépassé, et de beaucoup, en raison d'un environnement socio-économique défavorable (et défavorisé), les élèves, eux, sont totalement inconnus de ceux qui préparent leurs emplois du temps.

Par conséquent, au lieu de partir des élèves pour établir ces emplois du temps élèves, il faut partir des profs ! Ceux qui seront volontaires pour tel type de soutien, tel type d'approfondissement, tel type d'enseignement interdisciplinaire d'exploration, ...

Il faut aussi partir d'*a priori* : outre quelques heures consacrées au projet d'orientation, il faudra répartir le contingent horaire annuel (72 h) de chaque élève en part réservée au soutien et en part réservée à l'approfondissement (moitié-moitié ? un tiers, deux tiers ?) Même pas à la tête du client : avec les plus ou moins bonnes volontés des équipes pédagogiques invitées à sauter dans le vide ...

Certes, pour l'application de la « réforme » en première puis en terminale, les choses seront plus simples : élèves connus, enseignements d'exploration et d'approfondissement plus resserrés sur des disciplines précises ; mais le saut dans l'inconnu sera à reproduire annuellement pour les classes de seconde.

L'incertitude, quand elle n'a rien à voir avec le doute cartésien, est-elle la meilleure motivation pour s'impliquer dans l'innovation, surtout quand chaque prof sait que le public scolaire qu'il aura dans ses classes de seconde à la prochaine rentrée scolaire sera déjà très différent de celui qu'il s'apprête à quitter ?

2/ L'indifférence des IPR

Le SNCA e.i.L. Convergence sait qu'il y a des IPR de grande valeur et de bon conseil. Force lui est pourtant de constater que, dans l'ensemble, le corps en question ne se mobilise pas autour du projet CHATEL et laisse les choses se faire sans lui : l'autonomie des établissements a bon dos. Et une autre caractéristique pointe l'oreille : l'IPR est là pour faire les gros yeux, tancer les profs, les infantiliser et les décourager ; pas pour les guider dans leurs pratiques pédagogiques afin qu'ils puissent accomplir au mieux leur mission.

De même que les IPR de langues vivantes ne se sont pas TOUS souciés de faire mettre en application le code commun de référence européen pour l'évaluation des acquis en langues, référentiel en vigueur depuis 5 ans déjà (la durée du parcours accompli dans le second degré par un élève de première), utilisé par tous les organismes privés employant des personnels bi- ou trilingues, de même le gros d'entre eux ne semble pas préoccupé par les « réformes » censées adapter le lycée à ses nouveaux élèves.

Plus le temps passe, plus le divorce s'accroît entre les exigences d'un renouveau du système scolaire qui se doit de faire réussir TOUS les élèves et un corps d'inspection qui ressasse les vieilles formules dont l'échec a pour reflet, combien pernicieux pour un nombre grandissant de ces mêmes élèves, l'échec scolaire.

III - Le prix de l'Ecole émancipatrice

Il apparaît que la réforme CHATEL, même si des manques sont évidents (remise en cause du cadre d'ensemble de l'orientation scolaire, interrogation sur ce que doit être l'évaluation du travail des élèves), n'est pas mauvaise en soi ; elle prend en compte l'adaptation nécessaire du lycée aux nouveaux élèves qui y sont scolarisés, elle personnalise le cheminement de chacun d'entre eux ...

1/ Adaptation pour l'émancipation ...

Pour sa part, le SNCA e.i.L. Convergence trouve très pertinente l'idée de l'enseignement d'exploration et les séquences d'approfondissement fondés sur l'interdisciplinarité. Certes, il est, reste, fondamentalement, attaché aux contenus disciplinaires de l'enseignement ; mais il ne rejette pas pour autant les convergences que ces contenus disciplinaires peuvent réaliser entre eux. Au contraire, la démarche rationnelle qui conduit à construire un savoir particulier peut utiliser des outils différents de ceux mis en œuvre par une autre démarche, tout aussi rationnelle, conduisant à un autre savoir. Quelle merveilleuse découverte, grâce à l'interdisciplinarité, que celle permettant de décroiser les savoirs et les compétences déjà assurés, pour aller plus loin dans l'acquisition d'un nouveau savoir, d'une nouvelle compétence ; là se réalise l'émancipation de chacun qui est la finalité de l'École de la République.

2/ ...mais vouée à l'échec

Le ver est dans le fruit, cependant.

En effet, une adaptation du système éducatif à une population scolaire toujours en évolution exige, c'est le b a ba de la moindre espérance de réussite, que les profs et les personnels de l'équipe éducative soient, eux aussi, « adaptés ». Dans ce cas précis, l'adaptation se fait par la formation.

CHATEL prétend adapter sans former. Ce n'est pas un paradoxe ; cette fois, c'est une imposture !

Pas un sou pour cette « réforme » qui décidément présage la « mise au rebut » non seulement du lycée, mais de l'École de la République toute entière.

Il se trouvera, il se trouve déjà, des enseignants, des personnels d'encadrement, des chefs d'établissement pleins de bonne volonté, voire d'enthousiasme, pour expérimenter les innovations de « la réforme du lycée » lancée par le gouvernement.

Mais leur enthousiasme, leur bonne volonté seront vite douchés par les impératifs du « comment s'y prendre ? » et du « débrouillez-vous ! » qui répondra à la question ...

Plus de formation préalable pour les jeunes profs, mis, dès le CAPES en poche, pendant 18 h par semaine, devant des classes de plus de 30 élèves.

Alors, pour eux et les autres, aucune formation non plus n'est programmée ... ni financée pour faire aboutir cette nécessaire adaptation du lycée aux changements du monde.

Il y a, dans le cadre du plan d'investissement lancé par SARKOZY en 2009, un peu plus d'une trentaine de lycées qui accueillent des « internats d'excellence ». Ces internats fonctionnent avec, à côté de la scolarisation normale, des activités et des enseignements spécifiques qui ressemblent beaucoup, dans leur conception du moins, aux innovations de la « réforme du lycée ». Une grande différence toutefois : le financement !

Ce financement permet aux « internats d'excellence » de faire venir les spécialistes, universitaires, ingénieurs, qui animent leurs activités spécifiques. Pour la plus grande réussite des internes.

Il faut de l'argent pour qu'une « réforme » aboutisse à être autre chose qu'une « mise au rebut » !

SARKOZY, FILLON, CHATEL le disent et le répètent : « Y a pas d'pognon ! »

Pas d'argent pour mieux payer les profs, pas d'argent pour en recruter, pas d'argent pour maintenir ouvertes des classes, voire des écoles ou des collèges ... Alors pour former des profs et adapter le lycée aux nouvelles exigences de la Nation ! ...

Eh bien ! Le SNCA e.i.L. Convergence portera ces exigences pour que l'École de la République ne disparaisse pas au profit d'intérêts privés et anti-laïques, pour que le lycée public, en particulier, assume sa mission de mener au bac des cohortes d'élèves plus étoffées et mieux préparées, pour que la régression sociale et économique à laquelle les personnels, enseignants ou non, de l'Éducation Nationale sont soumis, soit enrayerée, pour que l'Éducation des futurs citoyens et la formation des futurs travailleurs redeviennent les priorités nationales qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être.